



VITICULTURE / OENOLOGIE

BULLETIN D'INFORMATION N°3 du 20 février 2025

Index phytosanitaire 2025 : La version 2025 de l'[index phytosanitaire](#) est désormais disponible en ligne.

Dérive et ruissellement : Les exigences et mesures à mettre en place sont clarifiées dans un document VITIplus.

Flavescence dorée : Les ceps marqués par l'inspecteur phytosanitaire vaudois d'une rubalise rayée jaune et noir peuvent être arrachés. Les rubalises doivent être enlevées.

Recensement des données Acorda : La plateforme de recensement est ouverte jusqu'au 17 mars.

Agenda : Plusieurs événements autour de la viticulture sont au programme prochainement.

Index phytosanitaire 2025

L'[index phytosanitaire 2025](#) publié par Agroscope est désormais disponible. Il contient les informations sur l'utilisation des produits phytosanitaires listés par vitiswiss pour l'obtention des PER et du certificat (fongicides, insecticides, herbicides).

Les produits phytosanitaires connaissent une évolution constante des règles d'utilisation et l'année 2025 voit apparaître de nouvelles exigences de zones tampon vis-à-vis des « zones résidentielles et installations publiques ». Ces surfaces non traitées s'ajoutent aux zones déjà en place pour la protection des eaux de surface et des biotopes. Elles peuvent être réduites grâce à la mise en place de mesures de réduction du risque de dérive.

Des informations sur les équipements de protection de l'utilisateur sont aussi précisées pour chaque produit. La liste complète est disponible sur la [Web app du SECO](#).

NB : le diaporama des séances d'informations VITIplus hivernales ayant eu lieu début février, qui reprend les actualités réglementaires et phytosanitaires pour 2025, est disponible pour consultation sur le site [vitiplus.ch](#).

Dérive et ruissellement

Les exigences PER concernant la réduction du risque de dérive et du risque de ruissellement suscitent de nombreuses interrogations dans le vignoble. Afin de clarifier ces nouvelles règles concernant l'utilisation des produits phytosanitaires, diverses possibilités vous sont proposées :

- Des outils d'aide au diagnostic « en ligne » concernant les risques vis-à-vis de la [dérive](#) et du [ruissellement](#) sont disponibles sur le site de VITIplus, rubrique « PER et certificat » puis « [documents de contrôle](#) ».
- Faire appel à conseiller viticole afin de passer en revue l'ensemble des exigences sur votre exploitation (parcelles, risques, produits, type de pulvérisateur). Pour bénéficier de cette prestation,

annoncez-vous par mail à l'adresse viticulture@prometerre.ch

Souvent, ces risques et mesures préventives de dérive et ruissellement sont complexes. Les parcelles d'une exploitation peuvent parfois présenter des risques très différents.

Flavescence dorée

Il temps de procéder à l'arrachage des ceps symptomatiques (date limite : fin mars). Tous les ceps symptomatiques échantillonnés sont signalés à l'aide d'une bande de marquage, sur le cep et aux deux extrémités du rang. Les ceps positifs à la flavescence présentent également une marque de peinture jaune ou orange fluo. Les exploitants ayant des ceps positifs sur leurs parcelles ont normalement reçu un courrier du canton. Merci de retourner le formulaire attaché. En cas de doute lié au marquage à la peinture, il est recommandé de procéder à l'arrachage du cep.

Il est également nécessaire de retirer du vignoble l'ensemble des rubalises (cep + bouts de ligne) pour éviter les confusions entre les différentes campagnes de contrôle.



Figure 1 : Exemples de marquages. A gauche, piquet de tête désignant la ligne. A droite, cep marqué.

Recensement annuel Acorda

La plateforme Acorda permettant le recensement des parcelles et pratiques viticoles lié aux paiements directs est ouverte **jusqu'au 17 mars**.

Proconseil propose une prestation pour vous accompagner dans le recensement 2025. En cas d'intérêt, annoncez-vous rapidement par mail à l'adresse viticulture@prometerre.ch

Agenda

Congrès viti-viticulture Bio 2025 - FiBL :
Adapter la vigne et le vin aux dernières évolutions du marché.

Date : Mercredi 12 mars 2025

Horaire : 8h45-16h00

Lieu : Aula de la HES-SO Valais-Wallis, Sion
[Programme & inscription](#)

Journée des formations – portes ouvertes de Changins

Date : samedi 15 mars 2025

Lieu : Changins, route de Dullier 52, Nyon

[Informations supplémentaires](#)

Séances d'hiver VITI^{plus}

Esca, facteurs génétiques (intervenant G. Arnord, INRAe) & bonnes pratiques de mise en place d'un vignoble

Date : mardi 11 mars 2025

Lieux : Denens, Foyer de la grande salle (10h)
Yvorne, la Couronne (14h)

Cours sur inscription Proconseil

Comment protéger ma vigne en bio ou avec des produits de contact ?

Date : Jeudi 6 mars 2025

Lieu : Lausanne

[Détails et inscription](#)

Aménagement et pratiques agroforestières en viticulture

Date : Jeudi 27 mars 2025

Lieu : Région Lavaux

[Détails et inscription](#)

Ma cave passe en bio qu'est-ce qui change ?

Date : Mardi 1^{er} avril 2025

Lieu : Chexbres

[Détails et inscription](#)

Comment être bien préparé à un contrôle ?

Date : Mercredi 9 avril 2025

Lieu : Maison du Paysan, Lausanne

[Détails et inscription](#)

Gestion de l'azote en viticulture : état actuel des connaissances et spécificités de la production biologique

Date : Mercredi 30 avril 2025

Lieu : Agroscope Pully

[Détails et inscription](#)

Auteurs :

Florian Favre, Axel Jaquero, Estelle Pouvreau et David Rojard
Philippe Meyer, œnologue cantonal

Questions en lien avec la viticulture : viticulture@prometerre.ch

Questions en lien avec l'œnologie : philippe.meyer@vd.ch

Remarque : L'utilisation de produits ou de procédés mentionnés dans ce bulletin n'engage d'aucune manière la responsabilité des auteurs. Pour tous les produits utilisés, respectez scrupuleusement les indications du fabricant qui figurent sur l'étiquette.